



# FICHE PAYS

# ITALIE



Accéder au site pour  
organiser votre voyage  
[www.readytogo.fr](http://www.readytogo.fr)

**Pays :** Italie  
**Capitale :** Rome  
**Langues :** Italien  
**Population :** 60 795 612 hab. (2015)  
**Densité :** 202 hab./km<sup>2</sup>  
**Superficie :** 301 336 km<sup>2</sup>  
**Monnaie :** Euro  
**Fuseau horaire :** UTC +1: (CET) - (été +1)  
**Domaine internet :** .it  
**Indicatif téléphonique :** +39

## SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le système de santé italien est géré par le Service National de Santé (SSN), organisé sous formes d'unités sanitaires locales appelées Azienda Sanitaria Locale (ASL). Ces dernières jouissent d'une grande autonomie de gestion et sont situées dans toutes les régions du pays.

L'accès aux soins médicaux de base (médecine générale, pédiatrie, soins dentaires, gynécologie, etc.) est gratuit pour toutes les personnes affiliées au SSN. La qualité des soins est qualifiée de très bonne.

Futur expatrié en Italie ? Pensez alors à vous inscrire auprès de l'ASL la plus proche de votre lieu de résidence, il vous faut :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Numéro fiscal (codice fiscale)
- Certificat de résidence
- Demande de choix du médecin traitant.

Ensuite, il faut s'inscrire auprès du médecin conventionné SSN de votre quartier.

Si vous comptez séjourner, par ailleurs, en Italie pour une durée inférieure à un an, n'oubliez pas votre CEAM.

## VACCINS

Pour se rendre en Italie, aucun vaccin n'est obligatoire. Il est, par ailleurs, recommandé, de mettre à jour son calendrier vaccinal :

### **DTPolio**

Cela regroupe les 3 principaux vaccins contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.

Pensez également à vous immuniser contre l'hépatite A et B avant votre séjour en Italie :

### **Hépatite A**

Le vaccin contre l'hépatite A est recommandé pour les personnes désirant séjourner en Italie pour une longue durée ou celles qui comptent s'installer dans des régions à conditions sanitaires incertaines ou dans des zones isolées.

### **Hépatite B :**

Ce vaccin est recommandé en cas de séjours longs ou répétés.

## MALADIES

### **Méningite à méningocoque**

Une quarantaine de cas ont été détectés entre janvier 2015 et février 2016 dans la région de Toscane. La bactérie, transmise par contact étroit avec les porteurs potentiels, est présente dans les sécrétions respiratoires ou salivaires. Une campagne de vaccination contre la maladie a été lancée début 2016.

### **Diarrhée du voyageur**

La maladie est due essentiellement à l'eau et à la mauvaise hygiène. Le risque est faible, mais la prévention est de mise.

### **Paludisme**

Il n'y a aucun risque de paludisme en Italie.

Secteur privé	Médecin généraliste	Médecin spécialiste
<b>TARIFS</b>	De 50 à 80 €	Jusqu'à 150 €

## LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

- Des inégalités régionales entre les différents établissements ASL
- Des délais d'attente très longs
- Des inégalités au niveau des moyens humains et matériels entre les régions

## LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

- Les tarifs des soins de santé dans le secteur privé sont très chers.

### EN CAS D'URGENCE

Urgences sanitaires et ambulances : **118**

Police : **113**

Pompiers : **115**

Secours routier **803.116**

### DÉCOUVRIR PLUS SUR CETTE **DESTINATION**

[www.readytogo.fr/voyage-etudiant-italie](http://www.readytogo.fr/voyage-etudiant-italie)

Toutes les informations pour préparer votre séjour : formalités, logement, coût de la vie, assurance, stages, études, conseils & bons plans... Cliquez. Partez !

### CONSEILS **WORLD PASS**

Pour un court séjour en Italie, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ.

La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée au système de sécurité italien.

Toutefois, sachez que les coûts des soins de santé sont souvent plus chers à l'étranger. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type World Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile

